

Règlement complet « Anniversaire 80 ans Codes Rousseau » pour tous les clients Codes Rousseau.

Article 1 : Organisateur

Codes Rousseau, S.A.S. au capital de 6 000 000 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de La Roche sur Yon sous le numéro B 486 580 210, dont le siège social est au 135, rue des Plesses - BP 80093 Château d'Olonne- 85109 Les Sables d'Olonne cedex, organise un tirage au sort qui aura lieu au siège de la société.

Article 2 : Personnes concernées

Ce jeu concerne uniquement les établissements d'enseignement de la conduite présents dans le fichier clients de Codes Rousseau pendant la période du jeu.

Article 3 : Dates pour participer au jeu

Le jeu commence le 30 janvier 2017 à 00h00 et se termine le 16 octobre 2017 à 00h00.

Article 4 : Données à caractère personnel

Jeu ouvert aux établissements d'enseignement de la conduite présents dans le fichier clients de Codes Rousseau pendant la période du jeu.

Article 5 : Protection des données à caractère personnel

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, toute personne remplissant une demande de participation bénéficie d'un droit d'accès de rectification portant sur les données personnelles collectées par la société Codes Rousseau, organisatrice du jeu. Tout participant peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant la société Codes Rousseau à l'adresse suivante : CODES ROUSSEAU - Service marketing - 135, rue des Plesses – BP 80093 Château d'Olonne- 85109 Les Sables d'Olonne cedex

Article 6 : Principes du jeu

Les établissements de la conduite présents dans le fichier clients de Codes Rousseau reçoivent un ou plusieurs tickets dans la période du 30 janvier au 16 octobre 2017. Il(s) est(sont) soit agrafé(s) à leur facture, soit envoyé(s) par courrier ou distribué(s) par la force de vente.

Sur ce(s) ticket(s), une case à gratter permet de découvrir une remise valable sur la prochaine commande du client. Tous les tickets présentent une remise.

Si le client souhaite s'inscrire au tirage au sort « Anniversaire 80 ans Codes Rousseau », il doit remplir correctement tous les champs du ticket et le retourner avant le 16 octobre 2017 (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Codes Rousseau - Service communication
135 rue des Plesses
CS80093 – Château d'Olonne
85109 LES SABLES D'OLONNE CEDEX

Il ne sera retenu qu'une participation par numéro de client. Un client peut avoir plusieurs bureaux, mais une seule participation par tirage est admise sans cumul de commande.

80 gagnants vont gagner un lot que la société Codes Rousseau se charge de leur expédier.

Article 7 : modalité de la remise

La remise est valable pour toute commande passée entre le 30 janvier 2017 et le 16 octobre 2017. Elle est valable une seule fois par établissement pour tous les produits proposés par Codes Rousseau à l'exception du simulateur de conduite OSCAR et des produits vendus sous forme d'abonnements.

La remise ne peut pas être appliquée sur une commande web.

La remise est cumulable avec les remises offertes aux groupements et associations. Un établissement ayant reçu plusieurs tickets ne pourra pas cumuler les remises de tous ses tickets sur une seule commande.

Article 8 : modalité du tirage au sort

Le tirage au sort permettant de nommer les 80 gagnants aura lieu **le vendredi 20 octobre 2017 à 10h00** dans les locaux de la société CODES ROUSSEAU – 135, rue des Plesses au Château d'Olonne (85180).

Le jeu et le tirage au sort sont sous le contrôle de Me VINCENT. Le tirage au sort sera éventuellement contrôlé par Me VINCENT de la Société civile professionnelle SCP BRICARD – VINCENT Huissiers de justice associés, BP 60044, 85102 Les Sables d'Olonne cedex.

L'inscription au tirage au sort est valable dans la limite d'une participation par établissement (même nom ou dénomination sociale, même adresse).

Article 9 : Présentation des lots du tirage au sort

80 lots sont à gagner:

- 20 X 1 mois de location d'une voiture auto-école, dans la limite de 420 € TTC par gagnant, sur présentation du contrat de location,
- 20 entrées au Puy du Fou valables pour 4 personnes d'une valeur unitaire de 130 € TTC pour 4 entrées,
- 20 mini-réfrigérateurs d'une valeur de 65 € TTC le réfrigérateur,
- 10 X 2 places pour assister à un événement sportif ou musical en 2018 d'une valeur comprise entre 20 et 80 €TTC la place (*événements non défini à ce jour*)

Codes Rousseau se réserve la possibilité de remplacer les lots annoncés par des lots équivalents de même valeur.

Article 10 : nombre de gagnants du tirage au sort

80 participants remporteront 1 lot chacun. Un même client ne peut pas recevoir deux lots.

Article 11 : Modalités de retrait des lots

Les clients perdants ne seront pas contactés. Les 80 gagnants seront contactés par email ou par courrier et les lots seront envoyés aux gagnants par la société Codes Rousseau.

Codes Rousseau s'engage à envoyer les lots aux clients gagnants dans les 15 jours suivants le tirage au sort, vendredi 20 octobre 2017, à l'adresse de livraison du client enregistrée dans le fichier Codes Rousseau.

En cas de refus du lot par le gagnant, celui-ci ne sera pas remis en jeu. Les gagnants s'engagent à accepter le lot tel que proposé sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit ni transfert du bénéfice à une tierce personne.

Si le lot se retrouvait détérioré durant le transport, Codes Rousseau ne pourrait l'échanger, ni remettre de compensation financière au gagnant. De même, ce lot ne pourra faire l'objet de demande de compensation, en particulier sur des sommes dues à Codes Rousseau.

Article 12 : Force majeure

Codes Rousseau se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Article 13 : Dépôt du présent règlement

Le présent règlement sera déposé à :

Société civile professionnelle SCP BRICARD – VINCENT Huissiers de justice associés, BP 60044, 85102 Les Sables d'Olonne cedex, Tél 02 51 32 02 06 Fax 02 51 32 00 25.

Le règlement sera adressé, à titre gratuit, à toute personne sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

«Service marketing, Codes Rousseau» 135 rue des Plesses – BP 80093 Château d'Olonne – 85109 Les Sables d'Olonne cedex.

Il sera aussi consultable gratuitement sur pro.codesrousseau.fr

Article 14 : Acceptation du règlement

La participation au tirage au sort implique, de la part du participant, l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 15 : Litiges et réclamations

Codes Rousseau se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, après le 10/11/2017.

Toute réclamation doit être adressée par écrit, avant le 10/11/2017 à Service marketing Codes Rousseau BP 80093 Château d'Olonne - 85109 Les Sables d'Olonne cedex.

Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée.

Article 16 :

Le règlement du jeu et son interprétation sont soumis à la loi française.